

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 84/569 du 25/06/84  
MTPS/DGTFP/DFE/2103/3  
Portant Reclassement et Nomination de monsieur  
BASSOUNBA Benoît, Assistant Sanitaire de 4°  
Echelon des Cadres de la Catégorie A hiérar-  
chie II des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47  
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant Statut Général des Fonction-  
naires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/DF du 9.5.1962 fixant le régime des fonctionnaires  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-  
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à  
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-ES du 24.2.1967 réglementant la prise d'ef-  
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatives aux nomi-  
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement notamment  
en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le décret  
n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A1 des  
services de santé ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dis-  
positions du décret n° 62/196 du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciels  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avance-  
ments des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 80/644 du 26.12.1980 portant nomination d'un membre  
du conseil des ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du  
26.12.1980 portant nomination de membres du conseil des ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérêts des membres  
du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un membre  
du conseil des ministres ;  
(/u l'arrêté n° 3176/MTPS.DGTFP.DFP du 29 avril 1983 portant reclas-  
sement et nomination de l'intéressé ;  
(/u l'arrêté n° 2062/MJT.EGT.DGCFCE du 30 mars 1977 autorisant mon-  
sieur BASSOUNBA Benoît à suivre un stage de formation en République Populaire  
de Chine ;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 14 avril 1983 ;  
(/u la lettre n° 1244/IG.EAP/SA du 30 avril 1983 du Directeur Général  
de l'Hôpital Général de Brazzaville transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.65 susvisé, monsieur BASSOUMBA Benoît, Assistant Sanitaire de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Sociaux (Santé Publique), titulaire du diplôme de Docteur en médecine générale obtenu à l'Université des Sciences Médicales de Chine est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Médecin de 3° échelon, indice 1010. ACC = néant.

ARTICLE 2. L'intéressé qui bénéficie d'une bonification de quatre (4) échelons est nommé au 7ème échelon de son grade indice 1540. ACC = néant

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10 mai 1982, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera. /.-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

BRZAZAVILLE, le 25 JUIL 1984

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Danien BOUSSOUKOU MBOUNBA. -  
Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA. -  
Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA. -

Itihi-Ossétounba LEKOUNDZOU. -

RELATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DCB	3
DCF	1
MSAS/DGSAS	3
HOP.GEN.E/VL	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/DC	3